



10/10/2023

CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE 2023 : RENFORCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Réunis à l'occasion du conseil municipal du mois d'octobre 2023, les élu·es et élus de Montivilliers ont étudié et voté une quinzaine de délibérations. Ils ont notamment adopté le renforcement de la concertation préalable en matière d'urbanisme, qui sera imposée désormais à tout projet dès 5 logements. Montivilliers lance également une expérimentation du permis de végétaliser.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

En ouverture de la séance, M. le Maire Jérôme DUBOST a présenté la nouvelle membre du conseil municipal en la personne de Mme Andrée BAR, en remplacement de Mme Aline Maréchal.

Expérimentation du permis de végétaliser

Territoire Engagé pour la Nature depuis 2020, la Ville de Montivilliers encourage la participation des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et la végétalisation de leur ville. Dans un contexte global de changement climatique qui impacte déjà notre quotidien, la Ville souhaite ainsi autoriser l'occupation de l'espace public de manière temporaire aux habitants grâce au permis de végétaliser. Afin de s'assurer de la pertinence et du bon fonctionnement de cette initiative, une phase d'expérimentation de la démarche a été mise en œuvre.

Dans ce cadre, l'association CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a fait part de son intérêt pour mettre en place cette expérimentation, avec ses bénévoles, sur un espace vert à valoriser, situé à proximité de ses locaux, et appartenant au bailleur social CDC Habitat. Une convention sera donc signée prochainement entre la Ville et l'association pour leur permettre, à titre gracieux, d'occuper cet espace et d'y mener un projet de végétalisation participative.

Urbanisme maîtrisé : La concertation préalable à la construction de logements est renforcée et s'appliquera aux projets dès 5 logements

Afin de permettre aux habitants de participer aux décisions relatives à l'urbanisme, la nouvelle équipe municipale avait décidé, dès juillet 2020, de renforcer le protocole de concertation préalable aux projets de construction de 10 logements et plus en introduisant plus de démocratie participative à travers une réunion publique de présentation du projet par le promoteur, la consultation d'associations en lien avec les enjeux du projet ainsi que la mise en place de rendez-vous individuels pour répondre aux attentions et aux questionnements des habitantes et des habitants.

Plusieurs projets ont déjà été présentés dans ce cadre qui, après concertation des associations et des habitants, ont ainsi pu connaître une évolution. Toutefois, il a été constaté un risque de pression foncière accru, avec des projets de promotion immobilière sur des parcelles de plus en plus petites, présentant toutefois un impact fort sur le cadre de vie environnant. Dans ces conditions et afin de maîtriser le développement de son territoire, la Ville a souhaité renforcer une nouvelle fois son protocole de concertation en le rendant obligatoire pour les projets de 5 logements et plus.

L'urbanisme a également été au centre d'une autre délibération avec la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) préparé par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers précise : *« Avec ce cadre, le travail d'élaboration du futur du PLUi et le renforcement de la concertation préalable en matière d'urbanisme, nous poursuivons un objectif avec notre majorité : celui d'un urbanisme maîtrisé qui réponde tout autant aux enjeux environnementaux que sociaux. Il faut construire pour permettre le parcours résidentiel, mais il faut construire de manière raisonnée. Le laisser-faire que Montivilliers a connu au cours de la décennie précédente n'a pas permis de répondre aux besoins de logements des habitants. Au contraire, cela a renchéri les coûts du foncier en venant perturber le cadre de vie. Depuis 2020 et avec ce renforcement dans cette délibération, la concertation imposée aux promoteurs et investisseurs immobiliers permet de donner une plus grande maîtrise et un plus grand dialogue pour orienter les projets. Il y a nécessité de construire, mais pas n'importe comment et pas n'importe où ! ».*

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr